

Décision

Générale

colonial

Décision n° 987

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
2 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis dépendance.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n » 18 du 6 septembre 1934 nom mant le cadi Sid Ali ben Abou Bekeur Es Sequaf, à la Mahakma de Djibouti: Vu la décision n » 95 du 1er février 1947 accordant une permission d'absence de trois mois à solde entière à passer à Abian, pour compter de la date de son embarquement : Vu la décision n » 856 du 31 juillet 1947 le licenciant de ses fonctions

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La decision n » 856 du 31 juillet 1947 est rapportée. Art. 2. —La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE